

LA TRAVERSÉE DE CHARLEVOIX

Politique de réservation

RÉSERVATION

Une carte de crédit valide est requise pour toute réservation.

MODIFICATION OU ANNULATION D'UNE RÉSERVATION

Pour toute modification¹ ou annulation d'une réservation, vous devez contacter le service à la clientèle au 418-639-2284 ou par courriel à : traversee@traverseedecharlevoix.qc.ca: nous nous ferons un plaisir de donner suite à la demande, selon les modalités suivantes :

- PLUS DE 60 JOURS AVANT LE DÉBUT DU SÉJOUR

* Modification¹ d'une réservation : aucun frais ne sera exigé.

* Annulation d'une réservation : des frais correspondant à 10% du montant total des nuitées et des frais d'inscription, ou un minimum de 25\$, sont exigés².

- DE 60 À 31 JOURS AVANT LE DÉBUT DU SÉJOUR

* Modification¹ d'une réservation : aucun frais ne sera exigé.

* Annulation d'une réservation : des frais correspondant à 20% du montant total des nuitées et des frais d'inscription, ou un minimum de 25\$, sont exigés².

- DE 30 À 15 JOURS AVANT LE DÉBUT DU SÉJOUR

* Modification¹ d'une réservation : pour un changement de dates (même durée du séjour), des frais correspondant à 20% du montant total des nuitées et des frais d'inscription, ou un minimum de 25\$, sont exigés². Pour une modification à la baisse³, des frais correspondant à 50% de la différence ou un minimum de 25\$ sont exigés². Aucun frais pour une modification à la hausse.

* Annulation d'une réservation : des frais correspondant à 50% du montant total des nuitées et des frais d'inscription, ou un minimum de 25\$, sont exigés².

- 14 JOURS OU MOINS AVANT LE DÉBUT DU SÉJOUR

* Modification¹ d'une réservation : pour un changement de dates (même durée du séjour), des frais correspondant à 30% du montant total des nuitées et des frais d'inscription, ou un minimum de 25\$, sont exigés². Pour une modification à la baisse³, des frais correspondants à 100% de la différence, ou un minimum de 25\$, sont exigés². Aucun frais pour une modification à la hausse.

* Annulation d'une réservation : des frais correspondant à 100% du montant total des nuitées et des frais d'inscription sont exigés.

- PENDANT LE SÉJOUR

* Modification à la baisse du nombre de nuitées : aucun remboursement ne sera consenti pour les nuitées non utilisées .

* Abandon : aucun remboursement ne sera consenti sauf si la Traversée de Charlevoix est d'avis qu'il s'agit d'un cas de force majeure justifiant d'accorder un crédit égal au montant non utilisé pour une prochaine réservation.

¹ Constitue une modification un changement de date, un changement de la durée du séjour ou un changement du nombre de participants.

² Le plus élevé des deux montants.

³ Applicable sur le tarif de base dans le cas des chalets de villégiature.